

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 juin 2023 – 20 h 30

Présents : H. Cormorèche, JL Bourdin, N. Garampon, T. Joubert, , C. Bouchard, R. Breassier, J. Burdet, Y. Dhomont, H. Fayard, ,N. Curtet, M. Fayot, G. Halle, Duc Nguyen, S. Larose-Julien F. Redaud

Absents : L. Derhy, E. Fleury, F. Roucayrol,

Pouvoirs : E. Fleury à JL Bourdin, F. Roucayrol à H. Cormoreche

1. Présentation d'un projet au PAE de la Dombes par l'aménageur

Ce point sera abordé à un prochain conseil.

2. Désignation du/ de la secrétaire de séance

S. Larose-Julien est désignée secrétaire de séance.

3. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 5 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

4. Assainissement DSP Avenant affermissement tranche PAE -tranche Platières

JL Bourdin adjoint à l'assainissement rappelle le contrat de délégation de service public avec la société SUEZ pour la gestion de l'assainissement collectif qui a débuté le 1^{er} juillet 2019 pour une durée de 10 ans.

L'avenant a pour objet :

- D'inclure dans le périmètre de la délégation l'exploitation du hameau des Platières et de la ZAC de la Dombes, cette extension de périmètre est prévue dans le contrat de Délégation de Service Public (article 39.2.2.1) ;
- D'intégrer l'exploitation de l'unité de désodorisation construite à la station d'épuration ;
- De revoir le plan prévisionnel de renouvellement du contrat initial pour prendre en compte le renouvellement de l'automate de télésurveillance du poste de relèvement des Charmilles ;
- D'intégrer les évolutions réglementaires imposées par la loi Climat et résilience du 22 août 2021 concernant le contrôle des branchements ;
- De prendre en compte le manque à gagner engendré par les assiettes de facturation inférieures au Compte d'Exploitation Prévisionnel du contrat de DSP, les volumes facturés en 2021 sont -9% sous les volumes prévisionnel ;
- De redéfinir la formule de variation des prix, au vu du contexte de forte inflation et des recommandations du gouvernement.

La rémunération du délégataire est modifiée.

M. Bourdin précise que pour l'utilisateur l'impact de l'avenant a été négocié à une hausse de + 9,77 % sur la simulation de la facture de 120 m³ pour la partie exploitation soit une hausse de 4,8 % pour l'utilisateur sur la facture au global.

Par ailleurs, il précise que le cabinet Bac conseil qui nous a assisté dans la passation de cet avenant a vérifié que l'avenant n'entraîne pas une hausse du CA cumulé de plus de 5 %, puisque l'augmentation cumulée sur la durée du contrat est précisément de 1,6 %. L'avenant peut donc être soumis en conseil sans que la commission DSP ne se réunisse préalablement.

F. Redaud note une économie d'eau sur les volumes consommés. JL Bourdin confirme que les habitants ont moins consommé et que l'année 2021 a été plus pluvieuse.

Après délibération, le conseil municipal approuve l'avenant N°1 au contrat de délégation de service public d'assainissement avec la société Suez Eau France et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

5. Bâtiments communaux. Optimisation énergétique. Autoriser M. le Maire à signer devis entreprise

T. Joubert 4^{ème} adjoint rappelle le projet d'optimisation énergétique des bâtiments communaux : école primaire, école maternelle bâtiment 1 et 2, mené par la commission Bâtiments.

Il rappelle la première phase des travaux qui s'est achevée en début d'année pour un montant global de 39 294,84 € HT soit 47 153,78 € TTC.

F. Redaud présente le devis de l'entreprise Alpha énergie pour la régulation des chaufferies phase II d'un montant de 41 399,55 € HT soit 49 679,46 € TTC. Cette deuxième phase va permettre d'avoir une gestion plus fine des réglages avec des zones par bâtiment afin d'adapter les zones de chauffe. Des têtes connectées ainsi que des robinets thermostatiques vont également être installés.

M. Nguyen demande qui fera la programmation ? F. Redaud lui précise qu'elle sera réalisée par l'exploitant en lien avec la mairie.

F. Redaud précise que suite à la saisie des consommations énergétiques 2022 une baisse significative des consommations est déjà notée.

Après délibération, le conseil municipal

- Approuve l'optimisation énergétique des bâtiments communaux : école primaire, école maternelle bâtiments 1 et 2.
- Approuve le devis de l'entreprise Alpha énergie pour la régulation des chaufferies phase II d'un montant de 41 399,55 € HT soit 49 679,46 € TTC et autorise M. le Maire à le signer.
- Dit que les crédits sont prévus au BP 2023 sur l'opération 77 autres bâtiments publics.

6. Bâtiments communaux. Optimisation énergétique Demande de subventions

T. Joubert adjoint en charge des travaux et F. Redaud rappellent le projet d'optimisation énergétique des bâtiments école primaire, école maternelle et POM :

Ils rappellent la tranche I des travaux réalisés pour un montant de 39 294,84 € HT qui a eu pour objectif :

- Pour l'école primaire la régulation de la chaufferie et l'installation de réseau internet pour pouvoir gérer à distance les optimisations énergétiques.
- Pour l'école maternelle la régulation des deux chaufferies, la séparation des réseaux hydrauliques et l'installation de réseaux internet pour pouvoir gérer à distance les optimisations énergétiques.
- Pour le POM l'objectif est d'installer une horloge pour gérer le chauffage et l'alimenter à un dispositif de relance.

Ils présentent la tranche II des travaux qui va permettre d'avoir une gestion plus fine des réglages avec des zones par bâtiments afin d'adapter les zones de chauffe. Des têtes connectées ainsi que des robinets thermostatiques vont également être installés pour un montant de 41 399,55 € HT.

Le total de l'opération de rénovation énergétique tranche I et II s'élève donc à 80 694,39€ HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès :

- de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la DSIL au titre de la réhabilitation ou rénovation des bâtiments
- de la Communauté de Communes de la Dombes au titre du fonds de concours transition écologique
- de la Région

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention pour la tranche II est le suivant :

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	10 350,00	25,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	12 420,00	30,00%
	Conseil départemental			0,00%
	Fonds de concours CC ou CA	CCD	7 451,82	18,00%
	Autres (à préciser)			0,00%
	Total subventions publiques*		30 221,82	73,00%
2)	Fonds propres	/	11 177,73	27,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		11 177,73	27,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	41 399,55	100,00%

Pour mémoire le plan de financement global prévisionnel pour la tranche I et II en vue de l'obtention de la subvention de la Région serait le suivant.

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	20 173,71	25,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	18 314,23	22,70%
	Conseil départemental			0,00%
	Fonds de concours CC ou CA	CCD	16 882,58	20,92%
	Autres (à préciser)			0,00%
	Total subventions publiques*		55 370,52	68,62%
2)	Fonds propres	/	25 323,87	31,38%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		25 323,87	31,38%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	80 694,39	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- adopte l'opération d'optimisation énergétique des bâtiments Ecole primaire, Ecole maternelle phase II,
- approuve le projet et le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR ou de la DSIL, et à signer tout document afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région AURA, et à signer tout document afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de la Dombes, à ajuster les montants et le plan de financement, si nécessaire, et à signer tout document afférent à ce dossier ;
- s'engage à financer le solde par son autofinancement si le fonds de concours et les subventions obtenu était moindre qu'espéré.

7. CCD. Demande fonds de concours. Transition écologique.

Confère point 6

8. Aide aux vacances des enfants du personnel communal 2023

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13 octobre 1995 et renouvelée chaque année depuis cette date, concernant l'aide financière que la commune peut apporter à ses employés pour les vacances de leurs enfants. Il rappelle la délibération du 3 juin 2022 qui fixait ainsi les montants maximums pouvant être alloués à une même famille et propose de reconduire les mêmes montants.

Ces sommes sont allouées sur la base des tarifs journaliers communiqués par M. le Préfet, et sur la base de la dépense réelle restant à la charge des parents.

M. le Maire ne prend pas part au vote pour le pouvoir de F. Roucayrol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de définir pour l'année 2023 les conditions d'octroi des aides aux vacances, à savoir, au maximum :

- | | |
|------------------|-------|
| • pour 1 enfant | 180 € |
| • pour 2 enfants | 220 € |
| • pour 3 enfants | 270 € |

9. Marché entretien bâtiments. Devis AKESA ménage mairie été 2023

Les prestations de ménage signées avec l'entreprise Akesa pour l'école primaire pour l'année 2023 sont rappelées. Suite à des modifications internes, aucun agent ne peut effectuer le remplacement de l'agent effectuant le ménage en mairie. Aussi, l'entreprise Akesa a été sollicitée afin d'établir un devis pour effectuer un nettoyage hebdomadaire sur trois semaines durant l'été. Un devis de 126 € HT soit 151,20 € TTC a été établi en ce sens. M. le Maire rappelle le devis initial signé avec Akesa pour l'année 2023 d'un montant de 19 765,56 € HT pour assurer une prestation de ménage à l'école primaire pour l'année 2023.

Ce devis a été complété par un devis pour le balayage des sols tous les jours au rez-de-chaussée, et le nettoyage des dessus de bureau (enfants) deux fois par semaine à compter du 1^{er} mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis complémentaire de l'entreprise Akesa d'un montant de 126 € HT pour trois prestations de nettoyage en mairie durant l'été 2023.

10. Logement 19 Montsion. Commodat

G. Hallé informe le conseil municipal que la famille Ukrainienne qui occupait le logement au 19 Montsion quitte le logement semaine 23.

Elle précise qu'un couple résidant sur Tramoyes rencontre des problèmes avec son actuel logement suite à un incendie. Dans l'attente de l'ouverture du logement d'urgence situé à l'étage de l'école primaire, elle propose au conseil de prêter le logement situé au 19 Montsion à ce couple.

G. Hallé propose au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer un commodat régi par les articles 1875 et suivants du code civil. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer un commodat d'une durée de 3 mois renouvelables une fois dans le cadre de l'accueil d'un couple sur la commune dans le logement situé au 19 Montsion.

Suite à échange avec F.Redaud il est précisé que le preneur est redevable des charges liées à l'occupation.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de signer un commodat pour mettre à disposition à titre gratuit la maison du 19 Montsion en l'état à M. Savin Clément, et Mme Meyer Laurane d'une durée de 3 mois renouvelables une fois 3 mois après le 12 juin 2023
- Autorise M. le Maire à signer le-dit commodat.
- Dit que M. Savin Clément et Mme Meyer Laurane resteront redevables d'un forfait de 200 € mensuels au titre des charges liées à l'occupation de ce logement.

11. Convention RASED. Signature

N. Garampon rappelle au conseil municipal que l'école au mille étangs bénéficie de l'intervention du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté(RASED).

Le RASED est composé de deux personnes, un psychologue Education Nationale, spécialisé Education Développement et Apprentissages et un enseignant spécialisé de l'aide à dominante pédagogique. Ils interviennent à la demande des enseignants auprès des enfants rencontrant des difficultés d'ordre scolaire.

Le RASED intervient dans les écoles des communes de Villars-les-Dombes, Versailleux, Saint-Marcel-en-Dombes, Saint-André-de-Corcy, Monthieux, Mionnay.

Le but de la présente convention est de permettre au RASED de disposer d'un budget annuel de 30 euros par classe. La commune sera donc redevable actuellement de 240 € annuellement.

La convention est valable pour une durée de 3 ans.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve la convention avec le RASED qui restera annexée à la présente.
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le RASED.
- La commune versera la somme de 240 € sur les trois années 2023-2024-2025.

12. Convention spectacle Rêve de cirque. Approbation

Mme Hallé, Adjointe à la culture présente le projet d'accueillir une représentation d'un spectacle dans le cadre du festival Rêves de Cirque du centre social la Passerelle.

L'organisation locale serait prise en charge par l'association Sports Eskpade et la commune.

Cette représentation aurait lieu le mercredi 14 juin 2023 à Mionnay dans la cours de l'école ou au POM en cas de replis. Afin de confirmer cette représentation, il convient de signer une convention avec le centre social la Passerelle et Sports Eskpade qui décrit les engagements de chacune des parties.

Après délibération, le conseil municipal

- Approuve la convention de co-organisation Rêve de cirque 2023.
- Autorise M. le Maire à signer la convention ainsi que son annexe.
- Dit que les crédits nécessaires, soit 500 € pour la commune, sont prévus au BP 2023.

13. CCD. Rapport d'activités 2022. Présentation

En l'absence d'E. Fleury, ce point sera abordé à un prochain conseil.

14. Jury d'assises. Désignation

M. le Maire rappelle que comme chaque année le conseil municipal est amené à tirer au sort des jurés d'assises. Six personnes doivent être tirées au sort sur la liste électorale.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile de la constitution de cette liste ne devront pas être retenues.

Le conseil municipal tire au sort : Gonnard Desechaux Alicia, Borges Filipe, Bourcie Adouane Josette, Michaud Poussant Pascale, Hans Julien, Calard Brugière Nathalie.

15. Décisions

M. le Maire informe le conseil qu'il n'a pas exercé de droit de préemption pour les parcelles AE 178-AE 49 et AE50, DIA n°3.

16. Comptes rendus des commissions

- JL Bourdin pour la commission assainissement informe le conseil que les travaux d'assainissement aux Platières ont été réceptionnés ce matin.
- JL Bourdin précise que les travaux de couverture du silo à boues vont débiter la semaine 23.
- JL Bourdin informe le conseil que dans le cadre de la mise en place d'un plan de lutte contre les moustiques tigres, il a contacté une société qui a travaillé avec la commune de Mions avec la mise en place de diffuseur de CO2.
- N. Garampon pour la commission scolaire rappelle que Mme Stéphanie Davergne a pris ses fonctions en temps que responsable du Pôle enfance. Un premier bilan a été établi, mettant en avant le manque de personnel, il conviendra de modifier le tableau des emplois au conseil de juillet afin notamment de pouvoir prétendre à la PSO sur le temps de midi. Dans le cadre du renouvellement du PEDT, il convient de monter des projets.
- N. Garampon pour la commission médiathèque informe le conseil qu'une lecture à voix haute a été réalisée mercredi par une maman bénévole. D'autres lectures auront lieu en juin. Elle précise par ailleurs, que des tablettes et liseuses du conseil départemental sont actuellement en prêt à la médiathèque.
- N. Garampon pour la commission de santé, informe le conseil avoir rencontré un architecte pour envisager l'évolution de la maison de santé, ainsi qu'un pôle bien-être qui pourrait se développer à la place du 19 Montsion. Elle informe également le conseil qu'un courrier des professionnels de santé a été reçu concernant le non entretien du bâtiment de la maison de santé par la Semcoda. Elle précise que le troisième docteur cherche à s'installer. F. Redaud envisage des modalités d'aménagement pour l'achat et ou la location. Il est précisé qu'un cabinet dans l'ancienne salle polyvalente serait trop éloigné de l'actuelle maison de santé. M. le Maire rappelle le bail qui arrive à échéance en 2028 concernant les huit logements de la Semcoda vers la boulangerie.
- G. Hallé pour la commission culture rappelle le spectacle rêves de cirque mercredi 14 juin.
- G. Hallé pour le CCAS rappelle la réunion de mercredi où ont été évoqué le commodat et la gestion des logements.
- N. Curtet pour la commission fleurissement informe le conseil que les plantations d'été sont finies. La commission travaille à habiller de manière champêtre la charrette. Les plantations ne sont arrosées que deux fois par semaine, l'objectif étant de descendre à un arrosage par semaine.
- T. Joubert informe le conseil qu'un nouveau remplaçant complète le service technique. Des devis pour remplacer du matériel sont en cours.
- T. Joubert informe le conseil que la commission cimetière va travailler sur l'extension de l'enherbement au cimetière.
- M. Nguyen précise au conseil que la commission informatique travaille sur le changement du vidéoprojecteur avant le prochain conseil municipal. De plus, la commission informatique a relancé une consultation pour les prestations de maintenance informatiques et de fourniture internet.


- M. Nguyen pour la commission sécurité informe que les prestations de médiation pour l'année 2023 ont été validées pour un montant global de 5 994 €
- Il est précisé que les tags à la salle polyvalente vont être nettoyés.
- M. Fayot pour le CMJ informe le conseil que le nettoyage de printemps du CMJ aura lieu le samedi 10 juin.

17. Questions diverses

- M. le Maire adresse ses remerciements à N. Curtet et son mari pour l'aide apportée pour le fleurissement d'été.
- F. Redaud informe le conseil d'un intéressant projet de chaufferie centralisée à copeaux de bois pour les bâtiments communaux suite à une présentation par l'Alec01. La meilleure implantation de la chaufferie sera à déterminer en prenant en compte la distance avec les bâtiments communaux et afin d'assurer un accès commode pour l'approvisionnement de la chaufferie.. Un premier chiffrage met en avant une dépense de 500 000 € dont 65 % subventionnés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40

La Secrétaire de Séance, Sabine LAROSE-JULIEN



Le Maire, Henri CORMORECHE